



COGEFI
GESTION

Rapport article 29 LEC
Rapport au titre de l'article 29 de la Loi
Energie Climat

2023

Table des matières

A. DÉMARCHÉ GÉNÉRALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE.....	3
1. RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHÉ.....	3
2. CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	5
3. ADHÉSION À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ESG.....	6
B. LISTE DES FONDS CONCERNÉS	7

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 (LEC), la société COGEFI Gestion établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière de prise en compte des informations ESG dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Les encours sous gestion de la société au 31 décembre 2023 étant inférieurs au seuil de 500 millions d'euros, le présent rapport traite des dispositions applicables à toutes les sociétés de gestion, notamment des informations relatives à la démarche générale de la société en matière d'ESG, telles que déclinées ci-dessus dans le sommaire.

A. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. Résumé de la démarche

COGEFI Gestion est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres dans lesquels investir selon des critères de qualité. Nous pensons qu'une entreprise transparente, soucieuse de sa gouvernance et de ses employés, et qui place la durabilité au centre de sa stratégie de croissance doit dans la durée offrir un meilleur rendement économique. Ces critères permettent de réduire le risque de controverses et d'accidents préjudiciables à son développement.

Depuis plusieurs années, l'analyse extra-financière s'impose comme un complément inévitable de l'analyse financière. De nouvelles opportunités ont émergé pour les acteurs de l'investissement, en s'appuyant sur des fournisseurs de données spécialisés sur la notation des critères ESG. Il est désormais indispensable de s'appuyer sur ces critères qui sont des facteurs de performance durable.

Les trois piliers de notre analyse sont :

- **Environnement** : C'est l'enjeu du 21^{ème} siècle. Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Certains secteurs comme l'énergie et l'automobile font face à des défis gigantesques de réduction d'émissions carbone, de gestion des ressources et de traitement des déchets. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique.**
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés et des parties prenantes doivent être traités avec attention. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises qui placent le capital humain comme un facteur clé de développement.**
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples : réduire le risque de controverses, aligner les intérêts des actionnaires et des dirigeants, optimiser le management au sein de l'entreprise. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dotées d'une gouvernance solide.**

La mise en œuvre de notre méthodologie d'analyse ESG s'appuie sur les critères de notation extra-financiers mis à disposition par notre fournisseur de données Moody's ESG (ex Vigeo Eiris). Le processus de notation s'appuie sur 38 critères, répartis en 6 domaines d'analyse : Droits humains, Engagement sociétal, Gouvernance, Environnement, Ressources humaines et Comportements d'affaires.

La question des risques et opportunités liés au changement climatique, est intégrée à part entière dans le processus ESG de la société. En effet, nous sommes convaincus que les entreprises les mieux positionnées sur le pilier environnemental sont les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique et les meilleurs vecteurs de la transition énergétique. La prise en compte de ce risque est intégrée dans les scores de Moody's ESG, avec une pondération qui dépend de la matérialité des critères environnementaux pour chaque secteur.

Nous cherchons également à suivre l'impact positif de notre investissement sur la société et sur l'environnement. C'est pourquoi nous avons intégré dans le processus de gestion l'élaboration d'un score d'impact sur 10 indicateurs d'impact choisis par la société de gestion. Ce score d'impact intègre notamment les trois indicateurs environnementaux suivants :

- Intensité carbone (Tonnes Emissions équivalent CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- Intensité énergétique (MWh d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)
- Energy Transition Score (établi par Moody's ESG)

La gestion des risques liés à la biodiversité sont aussi un enjeu majeur des entreprises pour conserver un bon développement futur, toute activité économique reposant de près ou de loin sur au moins un écosystème.

Sur la gestion des risques spécifiques à la biodiversité, ils sont d'abord pris en compte au moment de la sélection des valeurs dans le cadre des notations Moody's ESG via le critère « biodiversity » pour les entreprises où cet enjeu est estimé matériel (agriculture, alimentation, etc.). Le suivi dynamique des controverses détectées par Moody's ESG permet de contrôler d'éventuelles défaillances de l'entreprise sur ce critère.

La documentation relative à notre démarche d'analyse et nos engagements en matière d'ESG est disponible sur le site internet de la société : <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Dans le prolongement de sa démarche ESG et afin de maintenir une relation de confiance et de transparence vis-à-vis des investisseurs, COGEFI Gestion met à disposition de ces derniers, la documentation extra financière de la société.

L'ensemble des moyens de communication à disposition de la société sont ainsi mobilisés.

❖ Site internet

L'ensemble de la politique d'investissement ESG de COGEFI Gestion est disponible sur le site internet, avec l'accès aux documents suivants dans les informations réglementaires : <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

- Politique ESG générale
- Politique d'engagement
- Rapport d'engagement
- Code de Transparence
- Politique SFDR
- Politique de vote
- Rapport sur l'exercice de droit de vote

Les annexes SFDR pour les fonds articles 8 sont disponibles sur la page dédiée de ces fonds sur le site internet de la société.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche ISR, un reporting extra-financier du Fonds Cogefi Elixir ISR est aussi disponible sur la page spécifique au Fonds :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

❖ Presse

❖ Vidéos

3. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

En tant que société d'investissement, COGEFI Gestion a pleinement conscience de son rôle dans le financement d'une économie durable, en proposant des solutions d'investissement adaptées à sa clientèle. C'est pourquoi la société a décidé depuis 2018, de devenir graduellement un Investisseur Responsable en intégrant des thématiques de durabilité dans la gestion collective.

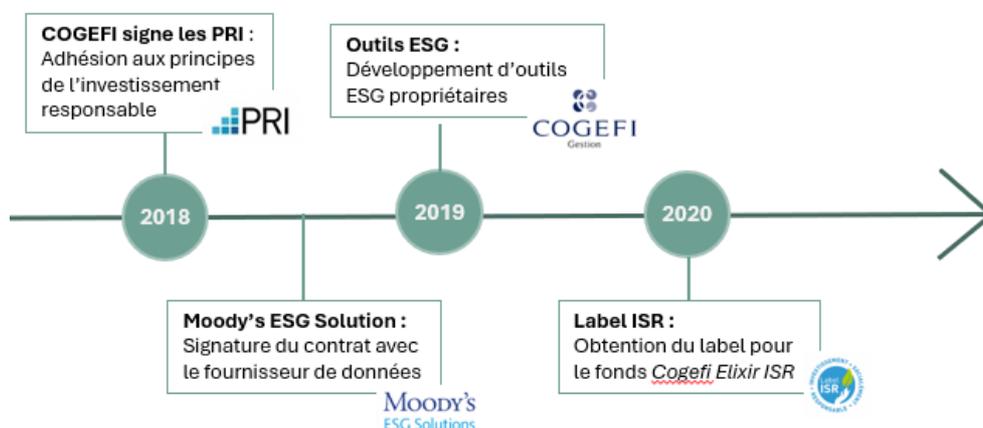
En 2018, COGEFI Gestion a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. L'organisation s'engage publiquement en tant qu'investisseur à appliquer ces principes et à améliorer leur contenu dans le temps par le biais d'échanges avec d'autres sociétés de gestion et des représentants des PRI.

COGEFI Gestion est également membre de l'AFG, qui cherche à améliorer les pratiques RSE en partenariat avec le FIR. Dans ce cadre, la société fait partie du club des entrepreneurs, dans lequel les questions relatives à l'ESG prennent une place croissante.

En 2018, COGEFI Gestion a signé un contrat avec Moody's ESG (ex Vigeo Eiris), fournisseur de données ESG du groupe Moody's. Moody's ESG fournit l'ensemble des données d'analyse extra-financière sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance des Entreprises européennes, ainsi qu'un suivi dynamique de la gestion des controverses.

En 2019, COGEFI Gestion a créé des outils d'analyse ESG pour traiter les données fournies par Moody's ESG, dans le but d'intégrer la dimension ESG dans le suivi des Fonds.

En mai 2020, COGEFI Gestion a développé une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour le Fonds Cogefi Elixir ISR, et a obtenu le label ISR en novembre 2020.



B. Liste des fonds concernés

Au 31 décembre 2023, COGEFI Gestion présente sept fonds (Elixir, Valeur (Ex. Europe), Flex Dynamic, Short Term High Yield, High Quality Bond, Origines et Bonds 2026) couverts par l'intégration et l'analyse des critères ESG.

A cette date, les encours de ces fonds représentent 89% des encours des fonds ouverts et 78% des encours globaux (fonds dédiés inclus) de la société.

Fonds	Classification SFDR	Encours au 31/12/2023	Couverture
ELIXIR ISR	Art. 8	13 M€	ISR
VALEUR (Ex. EUROPE)	Art. 6	29 M€	ESG
FLEX DYNAMIC	Art. 8	39 M€	ESG
ORIGINES	Art. 6	13 M€	ESG
SHORT TERM HIGH YIELD	Art. 6	18 M€	ESG
HIGH QUALITY BOND	Art. 8	17 M€	ESG
BONDS 2026	Art. 8	17 M€	ESG

COGEFI Gestion publie sur son site internet, www.cogefi.com, la liste des fonds ouverts au public et met à disposition gratuitement des investisseurs, la documentation annuelle et périodique de ces fonds.